
Lecture de différentes adresses des administrateurs des départements et des districts félicitant la Convention sur son adresse au peuple français, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de différentes adresses des administrateurs des départements et des districts félicitant la Convention sur son adresse au peuple français, lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 166-167;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21341_t1_0166_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

18

La société populaire régénérée de Sarre-Libre [ci-devant Sarrelouis, Moselle] invite la Convention à user de la confiance qu'elle a acquise par ses travaux et son énergie, à conserver sa dignité, à anéantir tous les germes de discorde et à pulvériser les factieux.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

[*La société populaire régénérée de Sarrelibre à la Convention nationale, le 20 vendémiaire an III*] (29)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentants,

Nous éprouvons une joie pûre en apprenant les succès multipliés qu'obtiennent nos armées, elle ne seroit plus troublée si vous pouviez annéantir les intrigants, qui vous font perdre un temps précieux en entravant vos délibérations par des discours particuliers, qui ne sont rien en comparaison des grands intérêts qui vous sont confiés.

On vous l'a dit : les soldats de la liberté ont rempli les premiers leur tâche ; la votre est de terminer la Révolution, le sort de la patrie est en vos mains, usez de la confiance que vous avez acquise par vos travaux et votre énergie. Annéantissez tous les germes de discorde ; pulvériser les factions, conservez votre dignité, nous avons admiré vos travaux, nous avons été guidés par les sages loix que vous avez rendû. Aucune secousse n'a troublée parmi nous l'enthousiasme de la liberté, nous n'avons eû a gémir que sur les maux qui ont affligés nos frères.

Avisez aux moyens d'y remédier ; la Patrie et l'humanité auront ainsi que nous des grâces à vous rendre.

Les présidents et secrétaires.

MICOUD, *président*, LANTERNAS,
HAUQUET, *secrétaires*.

19

Le comité révolutionnaire du district de Montauban [Lot] invite la Convention à continuer de poursuivre les ennemis du peuple, à maintenir le gouvernement révolutionnaire qui doit guider le pilote dans sa route, et à assurer la tranquillité de l'homme vertueux et probe ; il assure qu'il ne souffrira jamais qu'aucune autorité ose se niveler à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (30).

(28) P.-V., XLVIII, 95-96.

(29) C 325, pl. 1405, p. 20. *Bull.*, 16 brum. (suppl.).

(30) P.-V., XLVIII, 96.

[*Le comité révolutionnaire du district de Montauban à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (31)

Citoyens Législateurs,

Ce n'est plus un vain mot que la justice à l'ordre du jour ; déjà l'Europe étonnée la contemple, et le républicain tranquille commence d'en jouir à l'ombre de vos glorieux travaux. Continuez à poursuivre les ennemis du peuple, assez et trop longtems ces cannibales forcenés ont rougi la terre de la liberté du sang des Français et l'océan recule encore d'effroi des nombreuses victimes que la Loire, par leurs ordres infames, a vomi sur ses bords : maintenez le gouvernement révolutionnaire qui doit guider le pilote dans sa route et le conduire heureusement au port. Assurez la tranquillité de l'homme vertueux et probe ; fixés la barrière qui doit nous séparer à jamais de ce reste impur de brigands, d'aristocrates, d'intrigants et fripons, qui ne s'étaient affublés du bonnet de la liberté que pour opprimer la vertu, pressurer les patriotes, les plonger dans les cachots et insulter à la souveraineté du peuple. Nous ne souffrirons jamais qu'aucune autorité ose se niveler à la Représentation nationale ; sentinelles vigilantes du peuple, nous surveillerons l'exécution des lois, nous poursuivrons et nous vaincrons vos ennemis quel que soit le masque dont ils veuillent se couvrir ; fermes au poste ou vous nous avez placés, nous jurons de rentrer dans le néant à l'ombre de nos vertus et de notre amour pour la patrie plutôt que trahir nos serments.

Salut et fraternité.

DELMAS, *président*, BONNET,
secrétaire et huit autres signatures.

20

Les administrateurs de département, de districts, de comités révolutionnaires, municipalités, conseils généraux de commune, sections et sociétés populaires dont les noms suivent, félicitent la Convention sur son Adresse au peuple français ; ils manifestent leur adhésion aux principes qui y sont contenus ; ils invitent la Convention à rester à son poste ; ils l'assurent qu'elle sera toujours leur unique point de ralliement et qu'ils ne cesseront point de surveiller les ennemis de la patrie.

Département.

Eure-et-Loir^a.

Districts.

Val-Libre, ci-devant Le Donjon, département de l'Allier^b ; Chatillon-sur-Seine [Côte-d'Or]^c ; Auxerre, département de l'Yonne^d.

(31) C 323, pl. 1386, p. 11. *Bull.*, 8 brum.

Comités révolutionnaires.

Commune de Calais-sur-Anille, ci-devant Saint-Calais, département de la Sarthe^c; Ruffec [Charente]^f; district de Blois, département de Loir-et-Cher^g.

Municipalités et conseils généraux des communes.

Argenton, département de l'Indre^h.

Sections.

Liberté, commune de Dijon [Côte-d'Or]ⁱ; Crébillon, commune de Dijon^j.

Sociétés populaires.

Commune de Gannat, département de l'Allier^k; Bourghéroulde, département de l'Eure^l; Chauny, département de l'Aisne (32); Louviers [Eure]^m; Les Andelys [Eure]ⁿ; La Rochelle [Charente-Inférieure]^o; Coulommiers [Seine-et-Marne]^p; Le Rocher, commune de Mortagne, département de l'Orne^q; Canteleu [Seine-Inférieure]^r; Caudebec-les-Elboeuf, département de la Seine-Inférieure; Compiègne, département de l'Oise^s; de Cahors [Lot]^f (33).

a

[Les administrateurs du département d'Eure-et-Loir à la Convention nationale, Chartres, le 23 vendémiaire an III] (34)

Législateurs,

La vertu, la justice, la liberté mises à l'ordre du jour; les ennemis de l'extérieur repoussés et foudroyés; les intrigans, les fripons démasqués et terrassés, le gouvernement révolutionnaire concentré et régularisé, le crime puni, l'erreur pardonnée.

A ces traits, à ces principes contenus dans votre adresse nous reconnaissons les représentans d'un peuple libre.

Restez à votre poste; par des lois sages, assurez le bonheur des François; nous jurons obéissance à vos décrets; nous jurons tous de défendre la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République.

LEVAISON, *président*, BARRE, *secrétaire général*, LECREUX, *secrétaire adjoint* et 7 autres signatures.

b

[Les administrateurs du district de Val-Libre à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (35)

(32) L'adresse donnée sous la côte C 325, pl. 1405, p. 35, reproduit celle du 3 brumaire. *Arch. Parlement.*, 3 brum., n° 10^a.

(33) P.-V., XLVIII, 96-97.

(34) C 323, pl. 1386, p. 5.

(35) C 323, pl. 1386, p. 4.

Législateurs,

Nous vous l'avons dit, l'énergie que vous avez déployée dans les journées mémorables des 9 et 10 thermidor vous ont acquis de nouveaux droits, des droits éternels à la reconnaissance de tous les Français.

Nous l'avons juré notre mot d'ordre est l'amour et le respect des loix. Notre cri de ralliement, la Convention nationale.

Pénétrés de ces principes sacrés auxquels nous tiendrons constamment, avec tous nos concitoyens dont nous sommes ici les organes, les criminelles agitations, les absurdes calomnies, les blasphèmes astucieux, les systèmes désorganiseurs des sectateurs de l'infame Catilina n'ont excité dans nos ames qu'indignation, qu'horreur.

Fidèles Représentans! Vous seuls êtes investis de la souveraineté du Peuple. C'est dans vos mains pures qu'il veut la maintenir. Instruit par l'expérience, éclairé par votre sublime adresse du 18 de ce mois, il se serre autour de vous; il est debout et prêt à écraser la main téméraire qui oseroit attenter à l'unité du gouvernement.

Il attendoit de votre sagesse et de votre courage que vous mettriez un frein salutaire aux agitations des malveillans et votre décret du 25 vient de remplir son attente.

Le génie, la philosophie, la justice et toutes les vertus ont applaudi à cette loi, qui prononce la chute, l'anéantissement de l'hydre de division.

Législateurs dans l'élan de notre confiance de notre amour, de notre reconnaissance, nous venons vous offrir nos coeurs, nos bras, nos fortunes, notre vie pour affermir votre ouvrage.

Il faut que le calme succède enfin à tant d'orages.

Nous aimons à nous retracer avec tous nos concitoyens, ce présage consigné dans votre dernière adresse au Peuple Français, le vaisseau de la République tant de fois battu par la tempête, touche déjà le rivage, gardons nous de le repousser au milieu des ecueils. Laissons le s'avancer dans le port en fendant d'un cours heureux une mer obéissante, au milieu des transports d'un peuple libre et triomphant.

Tel sera le résultat, tel sera le terme glorieux de vos immenses travaux.

GASSON, *agent national*, BOURACHE, *secrétaire et trois autres signatures*.

c

[Les administrateurs du district de Châtillon-sur-Seine à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III] (36)

(36) C 323, pl. 1386, p. 6.